

CHAPITRE 6

ARTICLE 12 — RADAR D’USAGE ET ANALYSE DOCUMENTAIRE

12.1 Objet

LumivaPDF intègre un module d’analyse documentaire dénommé « Radar d’Usage », permettant au Client de suivre l’utilisation des documents publiés au moyen de la plateforme.

Ce module a pour finalité de fournir des indicateurs d’activité, de consultation et d’engagement afin d’aider le Client à mesurer l’efficacité de sa communication documentaire.

12.2 Fonctionnalités

Selon la licence souscrite et les paramétrages retenus par le Client, le Radar d’Usage peut notamment fournir :

- le nombre de consultations ;
- les dates et heures de consultation ;
- la durée de consultation estimée ;
- les parcours de navigation ;
- les pages les plus consultées ;
- les liens les plus activés ;
- les ressources téléchargées ;
- les interactions réalisées ;
- les statistiques par document ;
- les statistiques par campagne ;
- les statistiques par lecteur lorsque cette fonctionnalité est activée.

Les fonctionnalités du Radar d’Usage sont susceptibles d’évoluer afin d’améliorer les performances ou d’intégrer de nouveaux indicateurs.

12.3 Valeur des statistiques

Les statistiques produites par LumivaPDF constituent exclusivement des indicateurs d'aide à la décision.

Elles ne constituent pas :

- une preuve juridique irréfutable ;
- un moyen de contrôle légal d'une activité professionnelle ;
- une garantie de consultation effective d'un document ;
- une garantie de performance commerciale.

Le Client demeure seul responsable de l'interprétation et de l'utilisation des statistiques mises à sa disposition.

12.4 Disponibilité des données

Les données statistiques demeurent accessibles pendant la durée prévue par la licence souscrite.

Au terme de cette durée ou en cas de résiliation du contrat, elles pourront être supprimées conformément aux dispositions relatives à la réversibilité des données.

ARTICLE 13 — COLLECTE DES CONTACTS

13.1 Fonctionnalité

Lorsque le Client active cette fonctionnalité, LumivaPDF peut permettre la collecte d'informations relatives aux lecteurs des documents publiés.

Selon les choix réalisés par le Client, ces informations peuvent notamment comprendre :

- nom ;
- prénom ;
- adresse électronique ;
- entreprise ;
- fonction ;
- numéro de téléphone ;
- historique de consultation ;
- documents consultés ;
- données de navigation ;

- informations librement renseignées par le lecteur.
-

13.2 Paramétrage

Le Client demeure seul décisionnaire :

- des informations demandées ;
- des formulaires utilisés ;
- des documents concernés ;
- des finalités poursuivies ;
- des durées de conservation ;
- des destinataires des données.

MYESIS SOLUTIONS n'intervient pas dans ces choix.

13.3 Information des personnes concernées

Le Client s'engage à informer les personnes concernées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Il lui appartient notamment :

- d'informer les lecteurs de la collecte de leurs données ;
 - de préciser les finalités poursuivies ;
 - d'indiquer la durée de conservation ;
 - d'informer sur les droits dont disposent les personnes concernées.
-

13.4 Consentement

Lorsque le traitement envisagé nécessite le recueil du consentement des personnes concernées, celui-ci relève exclusivement de la responsabilité du Client.

MYESIS SOLUTIONS ne saurait être tenue responsable d'un défaut de consentement ou d'information.

ARTICLE 14 — PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

14.1 Répartition des rôles

Dans le cadre des traitements réalisés au moyen de LumivaPDF :

- le Client agit en qualité de Responsable de traitement au sens du RGPD ;
- MYESIS SOLUTIONS agit en qualité de Sous-traitant.

Chaque Partie assume les obligations qui lui incombent au regard de la réglementation applicable.

14.2 Obligations de MYESIS SOLUTIONS

En sa qualité de Sous-traitant, MYESIS SOLUTIONS s'engage à :

- traiter les données exclusivement sur instruction documentée du Client ;
- garantir la confidentialité des données traitées ;
- limiter l'accès aux seules personnes habilitées ;
- mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin d'assurer un niveau de sécurité adapté aux risques ;
- assister raisonnablement le Client dans le respect de ses obligations réglementaires lorsque cela est nécessaire ;
- notifier au Client toute violation de données personnelles dans les meilleurs délais après en avoir eu connaissance.

14.3 Mesures de sécurité

MYESIS SOLUTIONS met notamment en œuvre :

- le chiffrement des communications par protocole TLS ;
- des mécanismes d'authentification sécurisés ;
- une journalisation des événements techniques ;
- une surveillance des infrastructures ;

- des sauvegardes régulières ;
- une gestion des vulnérabilités ;
- des mises à jour de sécurité ;
- des procédures de restauration des données ;
- un contrôle des accès basé sur les habilitations.

Ces mesures sont susceptibles d'évoluer afin de maintenir un niveau de sécurité conforme à l'état de l'art.

14.4 Hébergement

Sauf indication contraire figurant dans une offre spécifique, les données sont hébergées sur des infrastructures situées au sein de l'Union européenne.

MYESIS SOLUTIONS peut recourir à des prestataires d'hébergement ou d'infrastructure présentant des garanties suffisantes en matière de sécurité, de confidentialité et de conformité réglementaire.

14.5 Sous-traitants ultérieurs

MYESIS SOLUTIONS pourra faire appel à des sous-traitants techniques pour assurer notamment :

- l'hébergement ;
- la supervision ;
- l'envoi de courriers électroniques ;
- les sauvegardes ;
- les services de sécurité ;
- les services d'analyse.

Elle veille à ce que ces sous-traitants présentent des garanties équivalentes à celles prévues par les présentes Conditions Générales.

14.6 Exercice des droits

Le Client demeure responsable du traitement des demandes d'exercice des droits des personnes concernées.

Lorsque MYESIS SOLUTIONS reçoit directement une demande relative aux données traitées pour le compte du Client, elle la transmet à ce dernier dans les meilleurs délais, sauf obligation légale contraire.

14.7 Violation de données

En cas de violation de données personnelles affectant les traitements réalisés pour le compte du Client, MYESIS SOLUTIONS notifiera celui-ci dans les meilleurs délais après en avoir eu connaissance.

Cette notification comprendra, dans la mesure du possible :

- la nature de l'incident ;
 - les catégories de données concernées ;
 - les conséquences connues ou présumées ;
 - les mesures correctrices mises en œuvre ou envisagées.
-

14.8 Responsabilité du Client

Le Client demeure seul responsable :

- de la licéité des traitements réalisés ;
- du respect des obligations d'information ;
- du choix de la base légale ;
- du recueil des consentements lorsque ceux-ci sont requis ;
- de la durée de conservation des données ;
- des décisions prises à partir des statistiques produites par LumivaPDF.

Le Client garantit MYESIS SOLUTIONS contre toute réclamation, action ou condamnation résultant d'un traitement de données effectué en violation de la réglementation applicable ou des présentes Conditions Générales.